Corrigé du brevet d’histoire-géographie 2025 : Antilles-Guyane, juin 2025

Corrigé du brevet d’histoire-géographie – 3ème

Exercice 1 – Les territoires ultra-marins français : une problématique spécifique

Question 1. Deux particularités à identifier : l'éloignement de la métropole (de 4 600 km pour Saint-Pierre-et-Miquelon à 19 500 km pour Wallis et Futuna) ; la dispersion dans le monde, dans plusieurs océans (Atlantique, Pacifique, Indien) et jusqu'en Antarctique ; la diversité de leurs statuts (DROM et COM).

Question 2. La Guyane est située en Amérique du Sud, au nord-est du continent, sur la côte de l'océan Atlantique, entre le Suriname et le Brésil. Elle est à environ 7 100 km de la métropole. Elle est proche de la Guadeloupe et de la Martinique (7 000 km de la métropole), situées dans la mer des Caraïbes, mais bien plus près que Mayotte, La Réunion, la Polynésie française ou la Nouvelle-Calédonie. Elle est le seul territoire ultramarin situé sur un continent.

Question 3. Deux inégalités à relever : une population concentrée sur le littoral (80 % des habitants sur une bande de 450 km) alors que l'intérieur est presque vide ; de fortes inégalités sociales, avec la précarité et le chômage (19 % pour tous les actifs, 32 % pour les 18-29 ans) ; 23 des 32 quartiers prioritaires sont sur l'île de Cayenne.

Question 4. La Guyane dispose d'atouts : les activités spatiales du Centre spatial guyanais à Kourou (15 % du PIB, base de lancement d'Ariane) ; un territoire immense et préservé, avec une forêt protégée par le parc amazonien de Guyane (40 % du territoire) ; une dynamique économique (administration, BTP, activités portuaires, tourisme de croisière) ; une forte croissance démographique, donc une population jeune ; l'ouverture sur le Brésil (pont de l'Oyapock, accords franco-brésiliens, programmes Interreg) ; un niveau de développement élevé qui la rend attractive pour les pays voisins.

Question 5. Modèle de réponse : les territoires ultramarins sont éloignés de la métropole, isolés ou insulaires, ont une population qui croît vite (Guyane, Mayotte) et connaissent chômage, précarité et inégalités. Les risques naturels sont élevés. L'aménagement doit répondre à ces problèmes spécifiques : désenclaver et relier (ports, aéroports, routes, pont de l'Oyapock, accords de coopération régionale), développer l'économie (centre spatial de Kourou, tourisme, agriculture), protéger l'environnement (parc amazonien) et réduire les inégalités sociales (quartiers prioritaires, éducation, emploi des jeunes, aides de l'État et de l'Union européenne). Il adapte donc les politiques nationales et européennes à chaque territoire.

Exercice 2 – Démocraties fragilisées et expériences totalitaires

1 – Développement construit

Ce que le correcteur attend : le choix d'un régime totalitaire (Allemagne nazie, URSS stalinienne ou Italie fasciste) ; ses caractéristiques (parti unique, chef tout-puissant et culte du chef,

encadrement de la société, propagande, terreur, police politique, camps, idéologie) ; une explication du fonctionnement et des exemples datés.

Texte modèle (exemple de l'Allemagne nazie).

Après la crise de 1929, l'Allemagne est frappée par le chômage et la misère. La République de Weimar, fragilisée, est contestée. Adolf Hitler, chef du parti nazi (NSDAP), est nommé chancelier le 30 janvier 1933, puis il instaure un régime totalitaire. Comment fonctionne ce régime ?

D'abord, Hitler concentre tous les pouvoirs. Après l'incendie du Reichstag (février 1933), les libertés sont supprimées, les pleins pouvoirs lui sont donnés en mars 1933, les autres partis et les syndicats sont dissous, et le nazisme devient le seul parti autorisé. À la mort d'Hindenburg en 1934, Hitler devient le Führer, chef absolu de l'État. Le régime repose sur la terreur : la Gestapo, la police politique, et les SS arrêtent et déportent les opposants dans des camps de concentration (Dachau, dès 1933). Il est aussi fondé sur une idéologie raciste et antisémite : les lois de Nuremberg (1935) retirent leurs droits aux Juifs, et la nuit de Cristal (novembre 1938) marque un tournant dans les persécutions.

Ensuite, le régime contrôle toute la société. Joseph Goebbels dirige la propagande : radio, cinéma, presse, affiches, grands rassemblements (congrès de Nuremberg) et autodafés de livres. Le culte du chef est omniprésent. La jeunesse est encadrée dès l'enfance dans les Jeunesses hitlériennes et l'école est surveillée. Les loisirs et le travail sont aussi encadrés. Ainsi, aucune liberté individuelle n'existe : la population doit adhérer au régime ou se taire.

Le régime nazi est donc un régime totalitaire : un parti unique, un chef, la terreur, la propagande et l'encadrement de la société servent une idéologie qui conduit à la guerre, à la Seconde Guerre mondiale et au génocide des Juifs.

2 – Repères historiques (annexe)

1. Dirigeant n°1 : Adolf Hitler. Dirigeant n°2 : le général Charles de Gaulle. **2.** Période au pouvoir d'Hitler : 1933 – 1945 (chancelier en janvier 1933, Führer en 1934, il se suicide le 30 avril 1945). **3.a.** Victoire électorale du Front populaire en France : 1936 ; on trace un trait entre le cadre et la graduation 1936 et on entoure la date. **3.b.** On colorie ou hachure la frise de 1939 (début de la Seconde Guerre mondiale, 1er septembre 1939) à 1945 (fin en mai-septembre 1945).

Exercice 3 – Lutter contre le harcèlement à l'école et sur les réseaux sociaux

Question 1. L'affiche dénonce le cyberharcèlement : le partage de photos, en particulier d'images à caractère sexuel, sans l'accord de la personne, sur les réseaux sociaux (« Une photo c'est perso, la partager c'est harceler »).

Question 2. L'affiche précise que « partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende ». Une loi prévoit donc des peines (prison et amende) : le harcèlement est un délit, c'est-à-dire une infraction jugée par le tribunal correctionnel. Le numéro 3020 permet aussi de signaler les faits.

Question 3. Les élèves de 6ème se sont portés volontaires pour réaliser une vidéo de

sensibilisation au harcèlement, qui est ensuite présentée à toutes les classes par les ambassadeurs.

Question 4. Deux rôles à relever : sensibiliser les classes en leur présentant la vidéo ; accueillir et écouter les élèves victimes ou témoins ; les rediriger vers un adulte capable d'agir (CPE, professeur) ; repérer et aller vers les élèves isolés dans la cour.

Question 5. Modèle de discours : Mesdames et Messieurs, chers camarades, le harcèlement scolaire n'est pas un jeu : il blesse, isole et peut détruire une vie. Moqueries, insultes, exclusion, photos partagées sur les réseaux sociaux sont des violences, et c'est aussi un délit puni par la loi : le cyberharcèlement peut coûter jusqu'à deux ans de prison et 60 000 euros d'amende. Chacun peut agir. Nous pouvons réaliser des affiches et des vidéos de sensibilisation, comme les élèves de Nîmes, et participer au prix « Non au harcèlement ». Nous pouvons devenir ambassadeurs, après avoir été formés, pour accueillir les victimes et les témoins et les orienter vers un adulte de confiance : le CPE, un professeur ou l'infirmière. Nous pouvons organiser une journée nationale de lutte contre le harcèlement avec des débats et des saynètes, et faire connaître le numéro 3020, gratuit. Enfin, ne restons jamais spectateurs : parler, c'est protéger. Ensemble, faisons vivre la fraternité et le respect dans notre collège.

Conseils pour le jour J

- Sur une carte, commencez par lire le titre, la légende et l'unité (ici des kilomètres) avant de répondre.
- Pour localiser un territoire, donnez le continent ou l'océan, puis la position par rapport à la métropole et aux autres territoires.
- Pour un régime totalitaire, retenez les traits communs (parti unique, chef, propagande, terreur, encadrement) et un exemple précis avec des dates.
- Sur l'annexe, écrivez les noms et les dates lisiblement et tracez des traits précis jusqu'à la graduation.
- En EMC, appuyez-vous sur les documents : lois et peines, rôle des ambassadeurs, numéro 3020.